

Restriction de garanties pour les conducteurs désignés

Le titre de l'**avenant** doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance. Quant aux informations requises dans l'**avenant**, elles peuvent être écrites à cette section ou dans l'**avenant** même, au choix de l'**assureur**.

<p><u>Nom de l'assureur</u> :</p> <p><u>Nom de l'assuré désigné</u> :</p> <p><u>Avenant</u> à la police d'assurance automobile N° :</p> <p><u>Date de prise d'effet</u> : cet avenant s'applique à partir du à 0 h 01, heure normale à l'adresse de l'assuré désigné.</p> <p><u>Véhicule visé</u> : cet avenant s'applique uniquement au(x) véhicule(s) suivant(s) :</p>

Description de l'avenant

Cet **avenant** restreint les garanties du contrat d'assurance lorsque le véhicule visé est, au moment du **sinistre**, conduit ou utilisé par :
conducteur(s) désigné(s)

Dans un tel cas, seuls sont couverts les risques suivants, ou ceux écrits spécifiquement pour cet **avenant** à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance :

GARANTIES	RISQUES	MONTANT D'ASSURANCE	FRANCHISES	COUVERT / NON COUVERT
<p><u>Chapitre A</u> : Responsabilité civile</p>	<p>Dommages matériels ou dommages corporels causés à d'autres personnes</p>	<p>\$ par sinistre, pour l'ensemble des établissements désignés au contrat d'assurance</p>	<p>\$</p>	
<p><u>Chapitre B</u> : Dommages aux véhicules dont l'assuré désigné est propriétaire</p>	<p><u>Protection 1</u> : « Tous risques »</p>	<p>\$</p>	<p>\$</p>	
	<p><u>Protection 2</u> : Risques de collision et de renversement</p>	<p>N/A</p>	<p>\$</p>	
	<p><u>Protection 3</u> : Tous les risques sauf collision ou renversement</p>	<p>\$</p>	<p>\$</p>	
	<p><u>Protection 4</u> : Risques spécifiques</p>	<p>\$</p>	<p>\$</p>	

Chapitre C : Responsabilité civile découlant des dommages aux véhicules confiés	<u>Protection 1</u> : « Tous risques »	\$	\$
	<u>Protection 2</u> : Risques de collision et de renversement	\$	\$
	<u>Protection 3</u> : Tous les risques sauf collision ou renversement	\$	\$
	<u>Protection 4</u> : Risques spécifiques	\$	\$

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.

Signature de l'assuré désigné